



FLASH ACTU N° 4 20 janvier 2012

ASS⁽¹⁾ et CTSS⁽²⁾ : coup de massue.

Interrogé par la CFDT, le Sous-Directeur des Personnels avait été extrêmement rassurant lors de la dernière CAP des Assistantes de service social au sujet de la mise en place des CIGEM⁽³⁾ des ASS et CTSS : si la question des CAP restait entière, le dossier indemnitaire ne devait en aucun cas constituer une source d'inquiétude pour ces personnels, la DGAC se faisant fort de trouver les solutions adéquates.

Rendez-vous était pris pour l'horizon décembre 2011 pour faire le point sur ce dossier...

Changement radical de ton lors de la présentation des dossiers statutaires en cours pour les personnels administratifs et assimilés du 17 janvier 2012 :

Les CIGEM des ASS et CTSS aboutiront de manière obligatoire à une gestion par le ministère de l'Ecologie pour les ASS et le ministère des Affaires sociales pour les CTSS, y compris en matière salariale !

Lorsqu'on sait ce que sont les montants des plafonds des régimes indemnitaires des personnels du Ministère, il y a de quoi s'inquiéter et au-delà...

Par son action continue, la CFDT a obtenu jusqu'à présent le maintien d'une relative parité entre les personnels du secteur santé-social et leurs homologues administratifs.

L'actuel Secrétaire général avait démarré la mise en œuvre de ce rattrapage lorsqu'il officiait en tant que Chef du service des personnels, au début des années 1990.

Et la DGAC n'a jamais varié son discours, qui valide à juste titre l'idée depuis toujours que les personnels infirmiers, médecins, assistants ou conseillers techniques de service social sont des personnels de la DGAC à part entière.

Il reste à trouver les moyens techniques, dans un cadre extrêmement contraint, de confirmer dans les actes ce discours : la CFDT a demandé et obtenu en séance du SDP de réunir en urgence les représentantes du corps des ASS et les deux CTSS pour leur présenter, en profondeur, le dossier CIGEM, et explorer les voies et les moyens qui se présentent à la DGAC pour honorer dans les actes ses discours d'appartenance à notre maison.

Dire que la mobilisation de notre organisation syndicale et des personnels concernés s'impose serait peu dire.

FOCUS

Assistantes, Conseillères techniques de service social, elles oeuvrent dans la discrétion à solutionner les problèmes sociaux rencontrés par les agents de la DGAC et de Météo-France.

Après avoir obtenu, de même que leurs collègues infirmières, la juste reconnaissance de leur appartenance à la maison DGAC dans les années 90, elles sont aujourd'hui menacées par les conséquences de la mise en place d'un CIGEM⁽³⁾.

La DGAC, rassurante encore en septembre a lâché le morceau le 17 janvier...

⁽¹⁾ Assistantes de service social

⁽²⁾ Conseillères techniques de service social

⁽³⁾ Corps Interministériel à Gestion Ministérielle